Centre Hospitalier LAVAUR

Etiquette patient

PASSEPORT AMBULATOIRE

Unité de soins et de chirurgie ambulatoire
Centre Hospitalier de Lavaur

1 place Vialas
81500 LAVAUR
0563588181

R-SOIN-044-9
V. Août 2025
12470

Votre hospitalisation en chirurgie ambulatoire vous a été proposée par votre chirurgien et confirmée par le médecin anesthésiste.

Notre équipe accueille des patients devant bénéficier d'une intervention sous anesthésie générale ou locale nécessitant une hospitalisation de moins de 24h.

Dans un souci de satisfaire votre parcours de soin, nous vous engageons à prendre connaissance et à respecter l'ensemble des recommandations présentes dans votre passeport ambulatoire.

Votre collaboration est primordiale pour nous permettre une prise en charge optimale.

L'équipe de chirurgie ambulatoire vous souhaite un agréable séjour.

Vos Rendez-vous

Consultation Anesthésie

Vous avez rendez-vous le .....

à .....H..... pour la consultation anesthésie.

Pour ce rendez-vous, veuillez vous munir de :

☐ Carte de groupe sanguin ***exigée par le médecin anesthésiste***

☐ Dernier Bilan cardiologique

☐ Dernier Bilan sanguin

☐ Dernières ordonnances

Pensez à vous présenter au secrétariat suite à votre consultation

Consultation Chirurgie

Intervention :

Jour de l'intervention :

Heure de convocation :

Chirurgien :

Unité de soins
de chirurgie ambulatoire

Service ouvert
du lundi au vendredi à partir de 7h00
Tous les membres de l'équipe sont à votre disposition

Secrétariat : 05 63 58 80 65

Infirmières : 05 63 58 80 82

Renseignements

Personne à prévenir le jour de votre intervention (si différente de la personne de confiance désignée) :

Nom……..……..

Prénom……

Téléphone……

Documents à fournir le jour de l'intervention

- ☐ Votre carte vitale, votre carte d'identité, votre carte de mutuelle,
- ☐ Tous les résultats de vos derniers examens et comptes-rendus de consultations spécialisées,
- ☐ Carte de groupe sanguin,
- ☐ Pour les patients mineurs : l'autorisation de soins sur mineur dûment complétée et signée.

Si vous ne les avez pas complétés auprès des secrétariats médicaux, il vous sera demandé :

- **de désigner une personne de confiance**
- **de signer le consentement à l'acte d'anesthésie**

Etape ①

Quelques jours avant l'intervention

Si une modification de votre état de santé (fièvre, toux, saignement) survenait y compris s'il s'agit d'une possibilité de grossesse, contactez-nous

Conformez-vous aux recommandations données lors de la consultation d'anesthésie, **en particulier en ce qui concerne vos médicaments**

Si, lors de votre consultation préopératoire d'anesthésie, il vous a été délivré une ordonnance avec des médicaments, ou bien si le chirurgien vous a prescrit un dispositif médical, pensez à vous les procurer avant votre séjour dans l'unité de service ambulatoire et à les ramener si demandé par le personnel soignant

Si un bilan sanguin ou un avis spécialisé vous a été prescrit, pensez à nous apporter les résultats le jour de votre intervention ambulatoire et à les ramener si demandé par le personnel soignant

Préparation cutanée de l'opéré

Dépilation : Uniquement si prescrit par le chirurgien

Faut-il dépiler la zone à opérer ?

- ☐ NON, pas besoin de dépiler
- ☐ OUI, à faire à domicile au plus tôt 48h avant l'intervention et au plus tard la veille de l'intervention, avant la douche

Comment ?

- ➢ Avec une tondeuse électrique ou une crème dépilatoire

⚠ Rasoir mécanique **et** électrique interdit (risque de lésions)

La dépilation doit être effectuée sur une peau sèche, à rebrousse-poil, en tendant la peau au niveau des zones d'accès difficiles, en un seul passage. En cas de zones opératoires multiples commencer par la zone la plus propre.

Zone à dépiler :

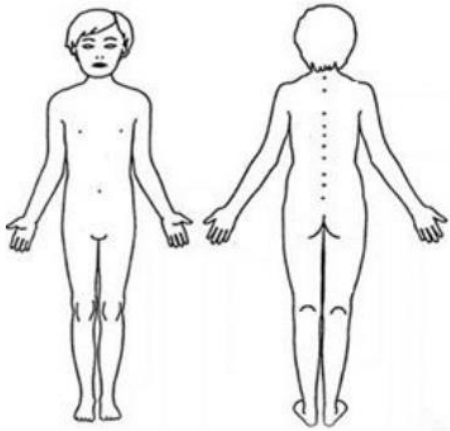

Si vous souhaitez vous dépiler par convenance personnelle, **ne pas utiliser de rasoir ni mécanique ni électrique**.

Préparation cutanée de l'opéré

Douche :

Quand dois-je prendre ma douche ?

- La veille et le matin de l'intervention. S'il s'agit d'une endoscopie seule 1 douche est nécessaire (la veille ou le matin de l'intervention au choix)

Précautions à prendre :

- Utiliser un savon liquide neuf (non ouvert)
- Si gant de toilette utilisé : prenez un gant propre (changé avant chaque douche)

Avant la douche :

- Retirer les bijoux et piercings
- Brossage des dents et des prothèses dentaires
- Ongles : retirer vernis et faux ongles. Si cela vous a été préconisé, couper et brosser les ongles.

La douche : étapes à respecter et zones à ne pas oublier :

1 Tête et cheveux	Utiliser un shampoing classique Insister derrière les oreilles
2 Buste-bras-mains	Insister sous le pli des seins, sous les bras (aisselles), au niveau du nombril et entre les doigts
3 Jambes-pieds	Insister entre les doigts de pieds
4 Zone génitale puis anale (en dernier)	

Après la douche :

- Se sécher avec une serviette propre
- Mettre des vêtements et sous-vêtements propres après chaque douche
- Dormir dans des draps propres

La veille de l'intervention

- Une infirmière du service vous appellera la veille pour les dernières vérifications, et pour vous confirmer l'heure de votre rendez-vous.
- Si vous n'êtes pas joignable, veuillez nous appeler **avant 14h au 05-63-58-80-82**.

En cas d'intervention prévue le lundi, cet appel est anticipé au vendredi précédent.

La veille au soir de l'intervention

- Prenez un repas léger. Evitez toutes boissons alcoolisées et tabac.

  S'il s'agit d'une endoscopie, suivre les recommandations de votre spécialiste.

- Dépilation : Si elle vous a été demandée et si vous ne l'avez pas encore faite, effectuez la dépilation avant la douche.

- Prenez la douche en respectant les consignes données page 7 (pour la douche mais également avant et après).

Etape ②

Le Jour de l'Intervention

Il est impératif de rester strictement à jeun, sans manger, ni boire, ni fumer (cigarette électronique comprise), pas de chewing-gum, ni de bonbon.

- Prenez la douche, au plus près de votre départ pour l'intervention, en respectant les consignes données page 7 (pour la douche mais également avant et après la douche). Le lavage des cheveux n'est pas nécessaire, sauf en cas de chirurgie de la tête et du cou.
- Pensez à enlever tous les piercings
- Ne pas mettre des produits cosmétiques (crème, déodorant, parfum, maquillage) sur la zone opérée.
- Habillez-vous avec des vêtements propres, amples et confortables.
- **Présentez-vous directement dans le service de chirurgie ambulatoire à l'heure prévue** (cf. plan p19 et 20).
- Un casier qui ferme à clé est à votre disposition.
- N'apportez pas d'objets de valeur ni d'argent. L'hôpital n'est pas responsable en cas de perte ou de vol. Vous pouvez venir avec votre téléphone.
- Accompagnants : **ils ne sont pas autorisés dans l'enceinte du service sauf cas particulier à l'appréciation du personnel soignant.**

Suis-je prêt(e) ?

- ☐ Mon passeport ambulatoire est complété et signé (p22)
- ☐ J'ai lu et signé mes consentements à la chirurgie et à l'anesthésie
- ☐ J'ai réalisé les examens complémentaires si demandés
- ☐ J'ai réalisé ma préparation et/ou pris ma prémédication
- ☐ J'ai respecté les consignes de jeûne (y compris le tabac et vapotage)
- ☐ J'ai respecté l'arrêt ou la poursuite de mon traitement selon les consignes de l'anesthésiste
- ☐ J'ai pris ma douche la veille ET le matin de l'intervention
- ☐ Je n'ai pas de vernis (semi-permanent et/ou capsules) / pas de maquillage / pas de bijoux ni piercing
- ☐ J'ai un accompagnant pour mon retour au domicile
- ☐ J'ai une personne qui reste pour la première nuit au domicile
- ☐ Si prescrit, j'ai récupéré les dispositifs médicaux et/ou les médicaments pour mon retour à la maison

Si toutes les cases sont cochées, toutes les conditions sont réunies pour réaliser votre intervention dans les conditions optimales.

Dans le cas contraire, la prise en charge pourra être différée voire annulée.

Votre hospitalisation

Arrivée :

- Accueil par l'équipe soignante
- Installation en chambre ou dans un espace partagé

Installation :

- Vérification de votre identité, de votre acte opératoire et du respect des consignes opératoires
- Préparation à la chirurgie

Bloc opératoire :

- Transfert au bloc avec un brancardier
- Accueil par équipe du bloc et installation en salle d'opération
- Le traitement contre la douleur post opératoire est débuté pendant l'intervention et se poursuit en salle de surveillance post interventionnelle et dans le service

SSPI (Salle de Surveillance Post Interventionnelle) :

- Après votre intervention, vous serez pris en charge en SSPI, sauf si vous avez bénéficié d'une anesthésie locale
- Évaluation du réveil et de votre douleur

Retour dans le service :

- Poursuite de la surveillance post opératoire
- Collation selon protocole
- Se lever et se rhabiller

Etape ③

La sortie et votre retour à domicile

Votre sortie est autorisée sur avis médical.
L'intégralité des documents et des consignes vous sera donnée avant votre départ.
Si votre état de santé le nécessite, votre hospitalisation peut être prolongée.

Vous n'êtes pas autorisé(e) à partir seul(e) et à conduire. Un accompagnant valide et responsable doit vous raccompagner (sauf anesthésie locale).

Vous ne pouvez pas rester seul(e) à votre domicile pendant la nuit qui suit votre intervention. Un accompagnant majeur doit rester à vos côtés jusqu'au lendemain matin et doit avoir accès à un téléphone.

Ne prenez aucun engagement pour la soirée (repas, rdv, …).

Jusqu'au lendemain de votre intervention ou examen, **évitez de conduire un véhicule ou d'utiliser un appareil potentiellement dangereux.**

Ne buvez pas d'alcool. Ne fumez pas. Reposez-vous.

A part les désagréments et contraintes possibles liés à la nature de votre intervention ou de votre traitement, vous pourrez reprendre vos activités de la vie quotidienne le lendemain. Votre arrêt de travail dépendra de la nature de votre intervention et de votre profession.

Merci de compléter
- **notre questionnaire de satisfaction**
- **le questionnaire e.Satis transmis par mail par la HAS**

Après votre sortie

Le lendemain de l'intervention :

Nous prendrons de vos nouvelles par téléphone.
Cet appel est reporté au lundi si intervention le vendredi ou veille de jour férié.
Dans le cas où votre intervention a nécessité une suture, l'équipe ambulatoire vous contactera à J7 et J14 afin de s'assurer de la bonne cicatrisation.

En cas de problème à domicile :

Si vous ressentez des signes tels que douleurs, hémorragie, vomissements, malaise, vous pouvez :

- Téléphoner au centre 15.
- Appeler votre médecin traitant.
- Vous présenter aux Urgences du Centre Hospitalier de Lavaur de 8h à 20h.

Une feuille de conseils post-opératoire vous sera transmise lors de votre sortie.

Vos droits

Personne de confiance :

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant qui sera consulté au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin (article L1111-6 du Code de la Santé Publique).
Pour tout renseignement complémentaire sur le rôle de cette personne de confiance et les modalités de sa désignation, vous pouvez contacter soit un médecin hospitalier, soit le personnel soignant du service, soit le Bureau des Admissions qui vous apportera les éléments d'information nécessaires.

Directives anticipées :

Toute personne majeure a la possibilité de rédiger des directives anticipées (au sens de l'article R1111-17 du Code de la Santé Publique) pour le cas où elle ne serait plus en état d'exprimer elle-même sa volonté et de faire connaître ses souhaits quant à sa fin de vie. Les directives anticipées sont rédigées sur papier libre daté et signé, un modèle de formulaire est proposé par le Centre Hospitalier de Lavaur dans le triptyque d'information sur ce thème, elles peuvent être annulées ou modifiées à tout moment. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement. Vous pouvez échanger sur ce sujet avec les équipes soignantes.

Accès au dossier patient :

La loi du 4 mars 2002 permet un accès au dossier médical, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin, que vous désignerez. Dans certains cas, le médecin hospitalier peut estimer la présence nécessaire d'une tierce personne. Cependant, d'une manière générale la communication des informations demeure un droit, à l'exception du cas particulier des hospitalisations sous contrainte en milieu psychiatrique, qui bénéficient d'une procédure particulière.

La demande d'accès au dossier médical est formulée soit par le patient, soit par ses ayants droit en cas de décès, soit par le détenteur de l'autorité parentale pour les mineurs, soit par les tuteurs pour les majeurs sous tutelle.

La demande doit être adressée au Directeur de l'Établissement. Après s'être assuré de l'identité du demandeur, le Centre Hospitalier de Lavaur est tenu de vous communiquer les renseignements, dans un délai de huit jours. Ce délai peut être porté à deux mois pour les informations datant de plus de cinq ans ou en cas de saisine de la Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques. La consultation sur place du dossier est gratuite.

La délivrance de copies et l'envoi de celles-ci sont facturables et payables d'avance, selon les tarifs fixés par le Centre Hospitalier de Lavaur, dans les limites prévues par la réglementation. Le dossier médical est conservé pendant une durée de 20 ans à compter de la date du dernier séjour ou de la dernière consultation externe dans l'établissement.

Mon Espace Santé :

Mon espace santé est un espace numérique personnel et sécurisé, proposé par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé, qui a vocation à devenir le carnet de santé numérique interactif de tous les assurés.

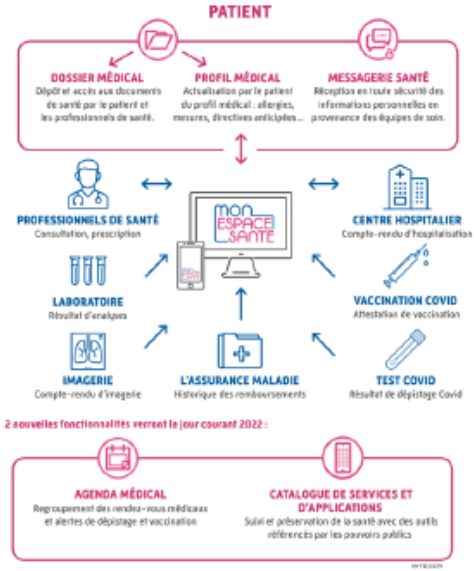

Mon espace santé est un service numérique de confiance, qui permet aux utilisateurs d'avoir à portée de main leurs documents et informations utiles pour leur santé. C'est un nouveau service qui garantit à ses usagers la protection de leurs données de santé et la préservation du secret médical. Mon espace santé met à disposition de ses utilisateurs des fonctionnalités offrant de nombreux avantages quels que soient les utilisations et les parcours de soins des assurés. Vous pouvez notamment y déposer le document désignant la personne de confiance et votre fiche de directives anticipées qui seront consultées par l'équipe médicale si vous n'êtes plus capables de vous exprimer. Accédez à l'espace personnel sur le site internet : https://www.monespacesante.fr

Les représentants des usagers :

Ils veillent au respect de vos droits. Ils sont les porteurs de la parole des usagers et les représentent dans les différentes instances du Centre Hospitalier de Lavaur. Leur mission est d'agir pour le respect des droits des usagers et l'amélioration du système de santé et de la prise en charge globale du patient. Ils sont nommés pour 3 ans par le Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS). Ils sont membres d'associations agréées par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé. Ils peuvent être joints à l'adresse : usagers@ch-lavaur.fr

Certaines associations représentent les usagers dans les différentes instances. Leur mission est d'agir pour le respect des droits des usagers et l'amélioration du système de santé et du système de soins.

Plaintes et réclamations :

L'ensemble des plaintes et réclamations écrites adressées à l'établissement sont transmises à son représentant légal.

Soit ce dernier y répond dans les meilleurs délais, en avisant le plaignant de la possibilité qui lui est offerte de saisir un médiateur, soit il informe l'intéressé qu'il procède lui-même à la saisine du médiateur.

Le représentant légal de l'établissement informe l'auteur de la plainte ou de la réclamation qu'il peut se faire accompagner, pour la rencontre avec le médiateur prévue à l'article R.1112-93, d'un représentant des usagers membre de la Commission des usagers.

Plan d'accès

Le service de Chirurgie ambulatoire se situe au deuxième étage. L'entrée se situe au milieu du bâtiment principal.

Une fois dans le couloir, prenez à droite jusqu'à l'ascenseur.
Prendre l'ascenseur jusqu'au 2ème étage
A la sortie de l'ascenseur, dirigez-vous à gauche jusqu'à l'office infirmier

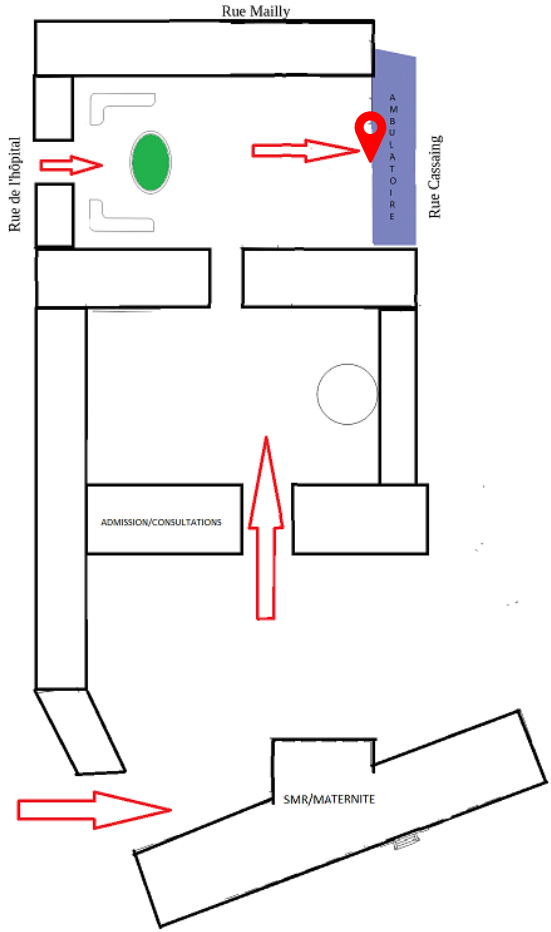

Document à lire et à compléter

ATTESTATION DE CONSENTEMENT DE SOINS PARAMEDICAUX

Je soussigné(e)…….
Agissant en tant que :

☐ Patient
☐ Responsable légal du patient
(précisez)……

Atteste sur l'honneur avoir lu mon passeport ambulatoire et en accepte les conditions de prise en charge.
Je m'engage à accepter tous les soins et respecter les précautions et recommandations qui me seront prescrites en pré et post-opératoire.
J'accepte d'être pris(e) en charge par un(e) étudiant(e) en soins infirmiers ou aide-soignant sous la responsabilité d'un(e) infirmier(e).

Le……

Signature :